

Récit du coup de force de Dumas au Conseil supérieur

Le 26 février 1768 - Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/22- bobine 1/2

A l'Isle de France, le 26 février 1768

Monseigneur,

A Monseigneur seul,

Vous avez vu par ma lettre sous le n°23 un commencement de difficulté entre le Conseil supérieur de cette île et M. Dumas. Lorsque l'arrêt du Conseil au sujet de l'ordonnance particulière du Commandant a été publiée, M. Dumas était au Réduit d'où il est aussitôt revenu, comme un furieux ne respirant que la vengeance contre le Conseil, qui cependant avait usé à son égard de toutes les voies possibles de modération comme vous le verrez par l'exposition des faits contenus dans la même lettre citée ci-dessous.

La première démarche de M. Dumas fut d'insulter le Conseil, fut de faire enlever par deux fusiliers, et mettre en prison un habitant nommé Dubois qui avait eu querelle avec un nommé Limas, très mauvais sujet protégé par M. le Commandant. Cette affaire était entre les mains de la justice ordinaire, les témoins avaient été entendus, et M. le Commandant ne l'ignorait pas. Le même jour, 60 ou 80 Noirs de la maréchaussée furent en campagne pour aller inviter tous les officiers et soldats de tous les ordres, tant de la marine que de la légion et des troupes nationales de se rendre au port pour s'assembler sur la place le lendemain. Dans cette assemblée M. Dumas se présenta d'un air furieux, et fit lire ses lettres de commandement en appuyant sur les expressions par lesquelles le Roi lui donne autorité sur les officiers du Conseil. Cette assemblée finit encore par une violence envers un bourgeois sergent des troupes nationales qui fut cassé et mis en prison pour avoir dit à son officier aussi ignorant que lui, qu'il ne savait pas le service.

Au sortir de l'assemblée M. Dumas invita les officiers de tous les corps de se trouver au gouvernement le lendemain matin à 9 heures dans la journée. M. Dumas ayant appris par le procureur général que le Conseil ne se tenait que le surlendemain suivant son usage, M. le Commandant renvoya au jour l'assemblée des officiers qu'il avait convoquée chez lui.

Le 23 de ce mois lorsque le Conseil jugeait tranquillement les procès de particuliers, nous vîmes avec surprise M. le commandant entrer dans la salle du Conseil avec plus de 60 officiers de toutes espèces d'uniformes. En ma qualité de président je me présentais à lui, et je lui déclarai honnêtement qu'il avait seul droit de venir prendre séance au Conseil, et que je le priais de faire retirer tous ces militaires, qu'il était contre toutes les règles d'introduire dans une cours de justice une multitude de gens de guerre. M. le Commandant, d'un air furieux et emporté me poussa vers mon siège en me disant de m'asseoir. Je me tins debout et déclarai à haute voix que le Conseil perdant sa liberté par l'introduction forcée de gens de guerre, je dissolvais l'assemblée, et j'invitais le Conseil à se retirer. M. Dumas dans ce moment parut perdre la tête, et comme il venait pour insulter le Conseil en présence de tous ces militaires, il vit que l'occasion allait lui échapper. Il cria comme un forcené, et à plusieurs reprises, en frappant sur la table, « de la part du Roi, je commande au Conseil de rester ». Pendant ce temps je m'approchais de la porte, et là je lui dis encore, que ce qu'il faisait en employant le nom du Roi, était contre toutes les ordonnances du royaume, et je sortis, suivi de tout le Conseil dont tous les membres eurent la prudence et la modération de ne pas laisser échapper une seule parole. Après être sortie avec tout le Conseil de l'enceinte du palais, je rentrai seul en déclarant que je rentrais, non plus comme président du Conseil supérieur, mais comme commissaire du Roi, pour être présent à ce qui se passerait à cette assemblée.

M. le Commandant avait arrêté par force le greffier de la cour, et commençait à lui dicter sur le plumitif de l'audience une espèce de verbal, il lui dicta ce qu'il jugea à propos, et même des faussetés que je crus ne devoir point relever, car à l'air insolent que je vis à toute cette jeunesse militaire, dont M. Dumas avait échauffé la cervelle, en les prenant en particulier la veille, comme je l'ai su depuis, il y avait apparence que je n'aurais pas été à l'abri d'insultes.

Sur ce que je dis, qu'il était contre les lois du royaume d'introduire des gens de guerre dans une cour de justice, j'entendis des expressions de corps de garde, et un tumulte se former dans des pelotons de l'assemblée au sujet de cette expression, *gens de guerre*. Je déclarai aussitôt que ce mot était générique et consacré dans les ordonnances, que mon intention n'était pas d'offenser personne, que je substituerais à ce mot celui qu'on croirait le plus convenable, et j'y substituais celui de militaires qui parut du goût de tout le monde, mais à l'air d'insolence et de fureur que je vis sur le visage de quelques mauvais sujets particulièrement employés par M. Dumas pour ses violences et qu'il avait fait ranger à côté de lui par pelotons. Je compris que le dessein avait été d'insulter grièvement le Conseil, et que je n'avais rien pu faire mieux que de l'engager à se retirer, sans cette précaution, il serait certainement arrivé quelque scène tragique.

Après avoir dicté son verbal, M. le Commandant tira de sa poche une longue déclamation contre le Conseil, il la lut d'un ton très emporté, cette déclamation ne contient que de fausses imputations, il accuse le Conseil de se mêler du gouvernement, et toute la colonie attestera le contraire, il finit sa déclamation par ordonner les arrêts au Sr Desribes, procureur général du Roi, et au Sr Rivalz de St Antoine, conseiller, qu'il suppose l'un et l'autre dans leurs fonctions, puisqu'il leur adresse la parole, comme s'ils étaient présents, le Conseil tenant.

Je proposai de lire un extrait des ordonnances qui composent notre législation dans ces colonies, il refusa de m'entendre.

Au sortir de l'assemblée, M. Dumas envoya signifier les arrêts aux deux membres du Conseil nommés ci-dessus, et il donna aussitôt ordre au Capitaine de port, d'armer une petite gabarre pourrie que nous avons ici pour le transport des bois autour de l'île, et de l'armer pour l'envoyer porter en exil à l'île Rodrigues les deux mêmes membres du Conseil. Je lui ai fait des représentations au sujet de cet armement qui ne peut se faire raisonnablement dans une saison comme celle-ci sujette aux ouragans. Je lui ai représenté qu'un tel bâtiment nous était absolument nécessaire pour notre approvisionnement de bois à feu, et qu'il était impossible de la mettre en état de naviguer dans les mers de ces îles, hors de la vue de terre. La tyrannie ne connaît ni loi ni raison, M. le Commandant m'a fait signifier contre toutes les règles un ordre militaire par la voie du major de la légion, de faire armer ce mauvais petit bâtiment, toute autre opération cessante.

Je ne saurais vous exprimer, Monseigneur, dans quel déplorable état la conduite de M. Dumas jette cette colonie. Tout le monde voudrait fuir, un découragement général s'empare de tous les esprits, les honnêtes gens surtout ne savent que devenir, c'est sur eux que tombent toutes les violences par préférence, les magistrats sont insultés, la magistrature est avilie, les lois sont méprisées, et tous les mauvais sujets de la colonie, tous les débiteurs de mauvaise foi, tous les malfaiteurs triomphent avec une insolence qui rend cette île inhabitable pour tout homme qui respecte les lois, et qui attend d'elles, protection pour sa liberté, pour la sûreté de sa personne, et pour ses propriétés. Il n'y a plus ici de sûreté pour personne, et l'on s'attend tous les jours à voir éclore quelque nouvelle violence.

Aujourd'hui M. le procureur général qui est aux arrêts depuis le 23, a écrit à M. Dumas qu'il le priaient de permettre qu'il fut jugé par le Conseil supérieur, suivant les ordonnances du royaume, ou de lui permettre de repasser en France. M. Dumas lui répond qu'il rend compte au Roi de ce qu'il fait ici, qu'il lui laisse le temps d'écrire lui-même ses différents, et qu'il ne le fera partir de l'île (pour l'envoyer en exil à Rodrigues, ainsi que tout le public l'annonce) qu'après le départ des vaisseaux de Chine. Vous sentez, Monseigneur, que cette colonie est perdue si vous ne la délivrez du commandant qui l'opprime. Mais que va-t-elle devenir jusqu'à vos réponses, et aux ordres que vous enverrez pour apporter le remède aux maux qui l'affligent.

Je suis avec respect, Monseigneur, etc.

Poivre

* * *